

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande de NNI pour des gymnases utilisés par le district de l'Ain pour des journées futsal :

- Gymnase de Val-Revermont NNI 014269901
- Gymnase de Villars les Dombes NNI 014439901

Demande d'Avis Préalable installation

Néant

Vérification initiale de gymnase pour la pratique de futsal

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539902 de Bourg en Bresse – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 17 octobre 2034.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 2 de Marboz NNI 012320102 – classement au niveau E6 LEDS jusqu'au 14 octobre 2028.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon
 - Brotteaux 1 classement au niveau T6PN jusqu'au 17 octobre 2034.
 - Brotteaux 2 classement au niveau T7PN jusqu'au 17 octobre 2034.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Stade municipal de Mézériat 1 – travaux terminés – classement au niveau T5PN jusqu'au 17 octobre 2034.
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.

Programmations à compter du mois d'octobre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI 010310101 et NNI 010310103
- Eclairage du stade Félix Jannucci de Saint Laurent sur Saône NNI 013700101

- Eclairage du stade Cécile et René Martin 2 NNI 014430102
- Gymnase municipal de Villars les Dombes NNI 014439901
- Gymnase municipal de Val Revermont NNI 014269901

Pour la CDTIS : JF JANNET